

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 29 octobre 2025



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	19

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le treize octobre deux mil vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD – TRINQUIER, Maire

**Présents :** B. BAILLET, B. BEDOS, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN

**Pouvoirs :**

L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

V. BOCCASSINO donne pouvoir à B. BAILLET

B. TELLIER donne pouvoir à F. MARECHAL

**Absents :** F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, R. SAINTOT, S. VEIGALIER, C. VIGO

*Secrétaire de séance :* Mireille PEREDES

**Objet de la délibération : Remboursement de frais**

Madame Le Maire expose :

Dans le cadre de leur délégation, des élus ont acquis sur leurs deniers personnels du matériel pour la commune :

<i>Adjoint au Maire</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant TTC à rembourser</i>
Olivier ROMAN	Course Octobre Rose (matériel de signalisation)	97.94 €

Valérie PHILIPPE	Journées du Livre (trophées)	129.95 €
------------------	------------------------------	----------

Il convient de leur rembourser ce montant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** approuve le remboursement de la somme de 97.74 € à Monsieur Olivier ROMAN.

**ARTICLE 2 :** approuve le remboursement de la somme de 129.95 € à Madame Valérie PHILIPPE.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	